

RÈGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'association a pour but la découverte et la pratique des activités qu'elle propose dans le respect de chacun, en vie associative.

Le présent règlement, rédigé dans cet esprit, a pour but d'organiser au mieux de l'intérêt de tous, la pratique des cours dispensés par ses initiateurs au sein des locaux du Carreau du temple.

Il est opposable à toute personne pratiquant les activités proposées par Les Z'Allumés des Arts en tant qu'adhérent à l'association.

Toute infraction au présent règlement, pourra entraîner la suspension voire l'exclusion définitive des cours proposé par l'association Les Z'Allumés des Arts.

L'ADHESION

L'adhésion à l'association Les Z'Allumés des Arts est effective, après paiement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par le bureau et production du certificat médical.

Cette cotisation couvre une période allant du 5 septembre 2023 au 26 juin 2024.

Seul le paiement par carte bleue est possible. L'association « Les Z'Allumés des Arts » offre la possibilité d'échelonner les encaissements des cartes bleues en 1, 2 ou 3 fois de date à date à compter du jour de l'inscription.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

L'ACCES AUX INSTALLATIONS

L'association Les Z'Allumés des Arts dispose d'une salle, mise à disposition par le Carreau du temple. Cette salle permettant de s'entraîner, il est demandé de prendre soin de cette structure et du matériel mis à disposition.

Sauf autorisation expresse d'un personnel de l'association Les Z'Allumés des Arts, l'accès à cette salle est interdit à toute personne non adhérente à ladite association.

TENUE VESTIMENTAIRE

La pratique des activités doit se faire en tenue de sport simple et décente. Une tenue telle que jeans, robe ou jupe ne pourra être acceptée.

L'entrée des aires sportives est strictement interdite aux personnes portant des chaussures non adaptées aux sports en salle.

L'accès aux tatamis se fait pied nu ou en chaussette obligatoirement.

Sont ainsi recommandées les baskets de salle, tennis ou chaussons PROPRES (sans trace de terre, ni cailloux).

L'utilisation des vestiaires, conformément à leur destination, est placée sous la surveillance des accompagnateurs. Il est interdit de laisser des affaires personnelles dans les vestiaires. Ces derniers ne seront pas fermés pendant les activités. Dans ce cas, il est fortement conseillé de ne pas apporter d'argent ou d'objets de valeur.

COMPORTEMENT EN COURS

L'usage du téléphone portable pendant les cours est interdit, tant pour téléphoner, que pour envoyer des messages ou prendre des photos. Merci d'éteindre les portables en arrivant en salle de cours ou de mettre la fonction « silencieux ».

Il est demandé de respecter les horaires des cours, afin que ces derniers se déroulent dans de bonnes conditions, dans le respect de chacun. Les parents ou tuteurs doivent déposer et de venir chercher leurs enfants aux heures prévues, auprès des animateurs de l'association Les Z'Allumés des Arts, ceux-ci n'étant responsables des enfants que durant leur créneau. Les animateurs ne sont pas tenus de veiller sur les enfants après la fin du cours que ce soit dans le gymnase, dans les couloirs ou à la sortie du Carreau du Temple, ni de rester après le cours pour attendre les parents retardataires. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant quitte le cours seul, il vous appartient d'être ponctuels.

L'accès à la salle est interdit à tous les animaux, vélos, trottinette etc... Toute dégradation pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation du préjudice.

L'association Les Z'Allumés des Arts décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le site du Carreau du temple.

Les cas de figure qui ne sont pas énoncés dans le présent intérieur sont soumis à l'appréciation du bureau.